



PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois

Le **PADD** (projet d'aménagement et de développement durables) définit les orientations générales du projet d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur du territoire communautaire. Celui-ci se structure autour de **4 axes** déclinés en **objectifs** :

AXE 2 : UNE PRESERVATION DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES DU TERRITOIRE, MARQUEURS DE SON IDENTITE

Les paysages de la CCPMC font la richesse du territoire. Ces atouts doivent être préservés, aussi le PLUi veillera à la qualité des paysages à travers plusieurs orientations :

Prévenir et gérer les risques et les nuisances

- Prendre en compte les **risques d'inondations** et notamment le PPRi de la vallée de l'Ognon ;
- Intégrer les **géorisques** vis-à-vis des projets d'aménagements ;
- Prendre en compte les **nuisances** par des périmètres adaptés (LGV, stations d'épurations, exploitations agricoles).



Préserver et mettre en valeur un patrimoine naturel riche et structurant

Aménager et renforcer une Trame Verte et Bleue qui participe au cadre de vie intercommunal en protégeant les espaces identifiés pour leurs caractéristiques remarquables (pelouses sèches, réseaux de haies, ripisylves, alignements d'arbres, bosquets, arbres isolés, étangs, prairies et boisements humides...

Respecter et préserver les paysages qui contribuent à l'identité du territoire

- Préserver et mettre en valeur des **points de vue** remarquables ;
- Mettre en valeur les **entrées de village** et de territoire ;
- Veiller au maintien du **caractère agricole ou naturel** des grands secteurs dédiés ;
- La protection des **jardins** et **parcs** constitutifs de la trame verte urbaine ;
- La protection des **vergers** remarquables...



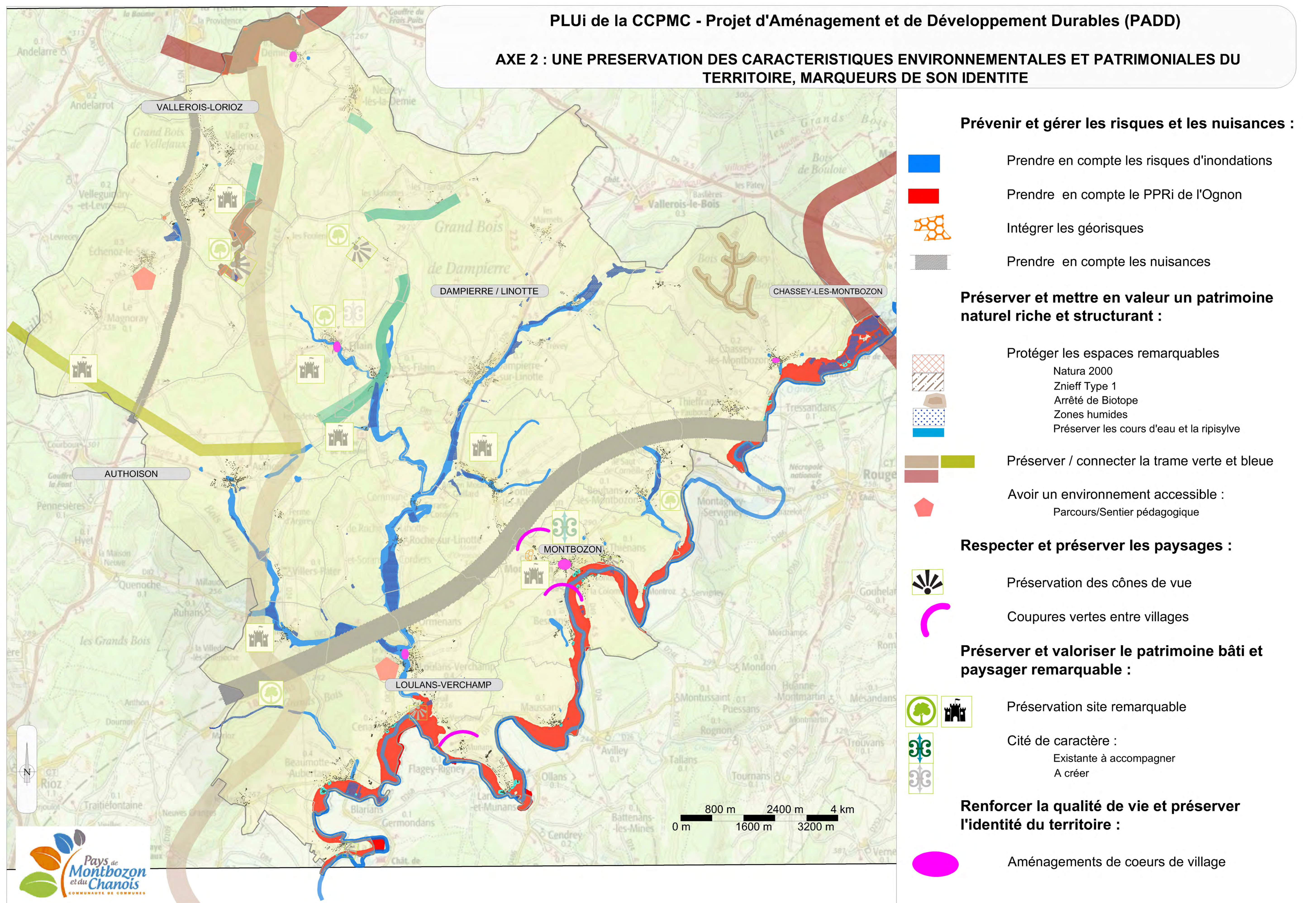
Renforcer la qualité de vie et préserver l'identité du territoire

La CCPMC n'avance pas un bourg faisant office de centralité forte mais plusieurs pôles dont il convient de **renforcer l'attractivité**. Le PLUi s'attachera à donc à **revitaliser les centralités** et à **constituer des espaces publics** enrichissant les cœurs de bourgs qui valorisent le patrimoine et le caractère rural.



Préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager remarquable

Le Pays de Montbozon et du Chanois dispose d'un **patrimoine bâti et paysager** important, qui témoignage de son histoire, de sa vie culturelle ou économique que le PLUi veillera à protéger et valoriser par une **déclinaison règlementaire adaptée**.



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

